Quelques éléments à connaître pour aborder
sereinement l’examen du certificat de comptable

* On sait qu’il y a plusieurs exercices différents et indépendants
* Il peut y avoir à l’examen des exercices sur tout ce qu’on a vu en cours…
* Deux plans comptables et des feuilles de brouillon sont fournis.
* « en principe » le surveillant ne répond pas aux questions. Sois-vous n’avez pas compris (et je ne vous aiderais pas) soit il y a une erreur dans l’examen (et vous aurez le point dans tous les cas…). Aidez Rémy à comprendre votre raisonnement dans le doute…
* Ne pas boire trop d’eau ! (Sortie aux toilettes autorisée 1 par 1 tant que personne n’a rendu la copie, sans sac.)
* Soyez à l’heure, pas de temps supplémentaire si vous êtes en retard.
* Soyez reposé et détendu. Couchez-vous tôt la veille au soir !
Vous ferez la fête le soir après, pas le soir avant.
* Respecter le silence durant l’examen.
* Pas d’échange de matériel durant l’examen.
Prenez votre matériel (tipp-ex, calculatrice, gomme, crayon…)
* Crayon autorisé si propre.
* Gérez bien votre temps
* Bon courage !

# Table des matières…

Amortissements 3

Bilan 5

Clôture de SA/SARL 7

Clôture de SNC 8

Fondation de SA/SARL 9

Immeuble 11

Journalisation 12

Marchandises 13

Nombre de jours 14

Provisions / gestion débiteurs 15

Revente d’actif immobilisé 16

Résultat 16

Salaires 17

Titres 19

Transitoires 20

TVA 21

# Amortissements

1. Est-ce que j’amortis une machine qui a une durée de vie de 6 mois ?

*Non. Durée de vie trop courte ; doit durer deux exercices comptables au moins. Deuxième critère : la valeur (minimum : seuil d’activation – dans une PME environ 500 à 1000.- par contre 10'000.- à l’EPFL.*

1. Est-ce utile de trop amortir ?

*PAS BIEN ! On vise la vérité. (L’optimisation fiscale ce sera dans le cours du diplôme de comptable – on fait une réserve latente et on paie moins d’impôts)*

1. Est-ce utile d’amortir trop peu ?

*PAS BIEN ! C ’est même pire que pas bien (on fait de la surévaluation -> dangereux en cas de faillite)*

1. Est-ce que je peux amortir autant que je veux ?

*Non. Dans la réalité on se base sur la notice 1995 A (page 177 du livre 1). Dans les exercices on vous donne la durée de vie ou le taux.*

1. A quoi dois-je faire attention quand je cherche à déterminer le taux d’amortissement dégressif ?

*On doit doubler le taux qui constituerai l’amortissement linéaire. Exemple 5 ans : 100/5 = 20 % linéaire = 40% dégressif. Attention si le taux est donné, on ne change rien ;)*

1. Comment est-ce que j’amortis la dernière année d’un amortissement dégressif ?

*On amortit tout ce qui reste (on pourrait continuer l’amortissement dégressif sur 200 ans…). On garde 1 CHF pour mémoire tant qu’on possède l’actif.*

1. Puis-je laisser le compte d’actif à zéro franc ?

*Voir fin de la question 6. Tant qu’on possède un actif, il doit figurer dans la comptabilité (principe d’intégralité de la comptabilité).*

1. Est-ce que je peux ne pas amortir un bien ?

*« En principe » non (quelques exceptions : terrains, titres… ne sont pas amortis) mais sinon en principe on amortis tous les actifs immobilisés.*

1. En quoi amortir un bien contribue à l’autofinancement ?

*L’amortissement est une charge non-monétaire. Le résultat baisse mais pas le tiroir caisse. Théoriquement donc l’argent est toujours disponible.*

1. Est-ce que je peux renoncer, une année seulement, à amortir un bien, si je constate qu’il n’a pas perdu de valeur ?

*Non. Voir question 8. En principe on ne change pas quand on a défini la politique d’amortissement.*

1. Est-ce que l’amortissement d’un bien peut-être comptabilisé comme un produit ?

*Non. C’est une charge « pure ».*

1. Est-ce que je peux amortir un immeuble (qui ne perd pas de valeur ?)

*Oui, principe de prudence… la prise de valeur est théorique tant qu’on a pas revendu l’immeuble (exception : titres avec valeur de marché observable).*

1. Quelles sont les deux manières de calculer un amortissement ?

*Linéaire : % du prix d’achat
Dégressif : % de la valeur résiduelle*

1. Quelles sont les deux manières de comptabiliser un amortissement ?

*Direct : le compte d’actif est diminué directement
Indirect : avec un compte cumul*

1. A quoi dois-je faire attention lorsque j’amortis un immeuble ?

*Les immeubles hors-exploitations sont amortis avec le compte « charges d’immeubles ».
C’est la faute de l’immeuble (toutes les charges liées à l’immeuble hors exploitation vont dans charges immeubles)*

1. A quel(s) moment(s) dois-je faire un amortissement partiel ?

*Au moment de la vente d’un actif.
Le 31 décembre, si l’achat a eu lieu en cours d’année.*

1. Est-ce que je fais des écritures transitoires avec des amortissements ?

*Non. Les amortissements sont une charge qui corrige les actifs, les transitoires sont des actifs/passifs qui corrigent des charges/produits.*

1. Est-ce que les écritures d’amortissements ont un impact sur le bilan ?

*Oui, l’impact au bilan est la diminution de valeur des actifs,
L’impact au résultat est l’augmentation des charges (=diminution du bénéfice)*

1. Est-ce que j’utilise un compte d’amortissement pour amortir une dette ?

*Non. L’amortissement d’une dette c’est le remboursement partiel d’une dette.
L’amortissement d’une créance = c’est quand on considère la créance comme perdue.*

# Bilan

1. Est-ce que téléphone est un actif ?

*Non, c’est une charge. L’appareil téléphonique serait comptabilisé comme machine et appareils.*

1. Est-ce que ducroire est un actif ?

*Oui et non ;) Il fonctionne comme un passif ; mais on le présente à l’actif, en diminution des créances clients.*

1. Est-ce que Cumul d’amortissement sur machines peut être placé à l’actif du bilan ?

*Oui, un peu comme le ducroire, il corrige la valeur de l’actif immobilisé au bilan.*

1. Comment sont rangés les comptes actifs dans le bilan ?

*Par ordre de liquidité. Du plus liquide au moins liquide (par ordre de numéro !)*

1. Ou dans le bilan doit figurer le compte Capital-Action non libéré ?

*Obligatoirement dans l’actif immobilisé. C’est le dernier des actifs.*

1. Est-ce que le passif ne contient que des dettes ?

*Non, il y a aussi des fonds propres.*

1. Quels sont les comptes spécifiques d’une SA ? d’une RI ? d’une SNC ? d’une SARL ?

*RI
Capital (fonds propres)
Privé (fonds propres)*

*SNC
Apport X (actif)
Apport Y (actif)
Capital X (fonds propres)
Capital Y (fonds propres)
Privé X (fonds propres)
Privé Y (fonds propres)*

*SA
Actionnaire (actif)
Capital-action non libéré (actif)
Capital-action (fonds propres)
Capital-participation (fonds propres)
Prime à l’émission (fonds propres)
Réserve légale issue du capital (fonds propres)
Réserve légale issue du bénéfice (fonds propres)
Réserve statutaire (fonds propres)
Réserve libre (fonds propres)
Tantièmes (fonds étrangers)
Dividendes (fonds étrangers)
Frais de fondation (charge)
Bénéfice de l’exercice (fonds propres)
Bénéfice reporté (fonds propres)
Bénéfice résultant du bilan (fonds propres)*

*SARL
Associé (actif)
Capital-social (fonds propres)
Prime à l’émission (fonds propres)
Réserve légale issue du capital (fonds propres)
Réserve légale issue du bénéfice (fonds propres)
Réserve statutaire (fonds propres)
Réserve libre (fonds propres)
Tantièmes (fonds étrangers)
Dividendes (fonds étrangers)
Frais de fondation (charge)
Bénéfice de l’exercice (fonds propres)
Bénéfice reporté (fonds propres)
Bénéfice résultant du bilan (fonds propres)*

1. Est-ce que la TVA figure à l’actif du bilan ?

*Oui (mais pas que). Sur les achats de marchandise (1170) et sur les investissement et autres charges d’exploitation (1171).*

1. Comment savoir si une dépense c’est une charge d’exploitation ou un actif ?

*Valeur doit être au dessus du seuil d’activation.
Durée de vie doit être supérieure à 2 exercices comptables.*

1. Est-ce que le bilan sert à déterminer l’impôt sur la fortune ?

*Oui. La fortune est au bilan (actif immobilisé)*

1. Est-ce que le compte privé d’une raison individuelle figure toujours au bilan ?

**

**

**

*En principe le compte privé disparaît et est noyé dans le capital ; mais il peut figurer au passif du bilan si l’énoncé l’indique.*

*Dans une SNC par contre, le compte capital est fixé selon le contrat et tout le reste va dans le compte privé.*

1. Est-ce que la SARL peut avoir des comptes « Privé » au bilan ?

*Il y a des comptes courant d’associés pour la SARL (dans le bouquin) – ce sont des fonds étrangers ! (Voir exercice 12-5) – on peut l’appeler Privé si on veut mais c’est dangereux !*

1. Quel est l’équivalent du compte privé dans une SA ?

*« Compte courant actionnaire» -> qui est soit une dette soit une créance.*

# Clôture de SA/SARL

1. Est-ce que la répartition du bénéfice a lieu le 31 décembre ?

*Non, ça prends plusieurs mois. On a 6 mois pour boucler. En attendant, l’argent figure dans le compte « Bénéfice de l’exercice » et « bénéfice reporté ».*

1. Est-ce que les actionnaires ont leur mot à dire dans la répartition du bénéfice de la SA ? Et dans la clôture ?

*Oui dans la répartition du bénéfice oui : ils votent pour le dividende*

*Dans la clôture : non.*

1. Est-ce que je peux faire autre chose que ce qui est prévu dans le code des obligations (CO) pour répartir le bénéfice ?

*Le code des obligations prévoit un peu de liberté (4ème étape : attribution libre) – on ne peut pas aller contre ce que dit le code des obligations mais on peut jouir de cette petite liberté ;)*

1. Est-ce que je peux donner 6% de dividende à mes actionnaires sans rien mettre à la réserve générale issue du bénéfice ?

*Non. Le 1er dividende fait maximum 5%. Le 6ème pour-cent va être considéré comme du super-dividende et il va falloir mettre 10% à la réserve légale issue du bénéfice.*

1. Est-ce que je peux commencer par distribuer des tantièmes ?

*Non. C’est au mieux en 4ème position. (Après la 1er attribution à la réserve, réserve statutaire et 1er dividende)*

1. Quelle est la différence entre le capital action et le capital action libéré ?

*Le capital action est le total, le capital action libéré est la partie qui a été effectivement apportée. C’est le capital libéré qui donne droit au dividende.*

1. Lors d’une répartition du bénéfice, qu’est-ce que je fais si la RG est presque égale aux 20% du capital action libéré ?

*Si on est pas loin, on met seulement la différence. Dès qu’on a atteint 20% plus besoin de faire la première attribution.*

1. Est-ce que j’ai le droit de donner 100% de mon bénéfice à la RG ?

*Oui, si c’est décidé statutairement.*

1. Est-ce que j’ai le droit de donner 100% de mon bénéfice aux actionnaires ?

*Non. En étape 4, on doit quand même mettre 10% de ce qui est distribué à la réserve générale.*

1. Que faire dans la répartition du bénéfice avec le capital-action non libéré ?

*Rien du tout.*

1. Que faire dans la répartition du bénéfice avec le capital-participation ?

*On l’assimile au capital-action.*

1. Que faire dans la répartition du bénéfice avec les bons de jouissance ?

*Les bons de jouissance sont des titres sans valeur nominale qui ont droit à une part de bénéfice (dividende).*

1. A quoi faut-il faire attention lors de la journalisation de la répartition du bénéfice de la SA/SARL ?

*Attention à l’impôt anticipé sur les dividendes (on met que le 65%), on utilise créanciers AFC pour le 35%).*

1. Qu’est-ce que le bénéfice résultant du bilan ?

*C’est deux choses : le bénéfice de l’exercice + le bénéfice reporté. C’est le total à distribuer.*

1. Est-ce que la société peut récupérer l’impôt anticipé comptabilisé lors de la répartition du bénéfice ?

*Non. Cet impôt appartient aux actionnaires de la société. Ils peuvent le récupérer s’ils prouvent qu’ils ont déclaré leur revenu.*

1. Quels comptes sont inclus dans les calculs de la « réserve générale » ?
* *Réserve légale issue du bénéfice
Réserve légale issue du capital*

# Clôture de SNC

1. L’an dernier, il y a eu une perte de CHF 10'000.-, cette année un bénéfice de CHF 8’000.-. Est-ce que les deux associées Paola PALA et Nadine NEPLOULA peuvent retirer une part de bénéfice ?

*Non. Il faut éponger la perte de l’an dernier avant de pouvoir récupérer du bénéfice.*

1. Quelles sont les étapes de clôture de la SNC ?
2. *Salaire et intérêt sur le capital (même en cas de perte)*
3. *Reconstituer le capital (si perte l’an dernier)*
4. *Partager ce qu’il reste (à parts égales si pas précisé)*

# Fondation de SA/SARL

1. Quelle différence entre la réserve légale issue du bénéfice et la réserve légale issue du capital ?

*Res. Leg. Du capital : ce qu’il reste de la prime à l’émission après avoir absorbé les frais de fondations.*

*Réserve légale issue du bénéfice : 5% du bénéfice de l’exercice (si reserve est petite), puis 10% des attributions de l’étape 4 (en cas de distribution).*

*Les deux réserves vont partie de la réserve générale.*

1. Qu’est-ce qui change entre la fondation d’une SA et celle d’une SARL ?

*SARL : Associés, Capital-social (forcément entièrement libéré),
pas de capital participation. Minimum : 20'000.-*

*SA : Actionnaires, Capital-action (libération min. 20% ET 50'000.-),
capital-participation possible, Minimum : 100'000.-*

1. Quand y-a-t-il un droit de timbre dans le cadre d’une fondation SA ?

*Si le capital + prime dépasse 1’000'000 CHF*

1. Quelles sont les manières de calculer le droit de timbre et comment choisis-t-on la bonne ?

*Si pas de prime : montant souscrit – 1’000'000 x 1%
Les frais ne sont pas déductibles dans ce cas là.*

*Si prime à l’émission : montant souscrit + prime – 1’000'000 – autres frais x 1 / 101*

1. Est-ce que la prime à l’émission peut être libérée plus tard ?

*Non, forcément libération tout de suite (utilisé pour couvrir les frais de fondation)*

1. Quels sont les comptes qui sont créés et qui disparaissent durant la fondation d’une SA/SARL ?

*Actionnaires/ apports / prime à l’émission.*

1. Est-ce que agio est synonyme de prime à l’émission ?

*Oui, comme on l’a vu samedi dans l’examen A.*

1. Pourquoi les actionnaires acceptent-ils de payer plus que la valeur nominale d’une action ?
*Théorème de l’Oréal ® : ils espèrent vendre plus cher*
2. Que fait-on avec la prime à l’émission ?

*On absorbe les frais, et l’excédent va dans réserve légale issue du capital.*

1. Qu’est-ce qui change dans la comptabilité entre la fondation et l’augmentation de capital de la SA ?

*Le calcul du droit de timbre. Le million offert c’est par société ;) donc si vous en avez déjà profité c’est trop tard… (DDTE)*

1. Est-ce que je dois créer une provision si je reprends du mobilier pour une autre valeur que la valeur comptable à un des actionnaires dans le cadre d’une fondation ?

*Non, reprise comme « nouveau mobilier » dans la nouvelle société. Peu importe ce qui s’est passé avant. Attention aux débiteurs ! (La on crée un ducroire par contre)*

1. Dans quel compte sont placés tous les frais de fondation ?

*Dans le compte frais de fondation (charge) -> cela créer une perte d’exercice à la fondation.*

1. Quelles sont les trois étapes impératives de la fondation de société anonyme / sarl ?
2. *Souscription*
3. *Libération*
4. *Frais de fondation*
5. Quelles actions doivent être libérées en totalité, à la fondation ?

*Les actions au porteur (on ne sait pas qui les porte !)*

1. Combien faut-il de personnes au moins pour fonder une SA ?

*1 personne, physique ou morale.*

1. Est-ce qu’une SARL peut être cotée en bourse ?

*Non. Uniquement les SA (titres au porteur) peuvent être cotés en bourse.*

1. Quel est le capital minimum libéré d’une SA ?

*50'000.- ET 20%*

1. Quel est le pourcentage de capital minimum libéré par une SARL ?

*100% (20'000.- souscrit)*

1. Pourquoi je ne peux pas libérer 20'000.- seulement si ma SA à 100'000.- de capital souscrit ?

*Voir question 67 ;) 20'000.- ne suffisent pas il faut 50'000.-.*

1. Si la société est reprise telle qu’elle, est-ce qu’on reprend les cumuls d’amortissement ?

*Non, on part du principe que c’est une nouvelle société qui démarre.*

# Immeuble

1. Quand j’achète un immeuble, je peux utiliser des comptes transitoires ?

*Non. On est pas à la clôture des comptes. On utilisera les comptes charges et produits habituels en plus ou en moins. .*

1. Quand j’achète un immeuble, je dois m’occuper du cumul d’amortissements ?

*Non, c’est le vendeur qui gère.*

1. Quand j’achète un immeuble, je dois m’occuper des frais de notaire ?

*Oui, c’est l’acheteur qui gère.*

1. Est-il est possible de calculer l’intérêt couru sur une dette hypothécaire, au moment d’acheter un immeuble ?

*Oui, c’est le vendeur qui les paie à l’acheteur.
Si on se rappelle plus, les intérêts courus vont toujours derrière la dette après laquelle ils courent.*

1. Quelle différence entre un achat d’immeuble d’exploitation et l’achat d’un immeuble hors exploitation ?

*Les comptes de charges/produits ne sont pas les mêmes. Le reste est identique.*

1. Est-ce que je peux récupérer la TVA sur les dépenses d’un immeuble commercial ?

*Oui ,commercial, oui ;)*

1. Est-ce que le salaire du concierge de l’immeuble hors exploitation doit être comptabilisé dans le compte « salaire » ?

*Non, charges immeubles*

1. Est-ce que le propriétaire d’une raison individuelle peut journaliser un loyer interne s’il habite dans son propre immeuble ?

*Oui, « Privé » à « Produits d’immeubles ».*

1. Est-ce qu’une raison individuelle peut posséder un immeuble ?

*Oui et non ;) techniquement c’est le propriétaire qui le possède… mais après libre à nous de considérer que c’est la fortune commerciale ou la fortune privée.*

1. Est-ce que j’amortis un immeuble avec les mêmes comptes qu’une machine ?

*On un compte amortissements, (un compte charges immeubles si hors exploitation). Les cumuls sont séparés par actif ;)*

1. Lorsque j’achète un immeuble, je dois payer les loyers encaissés en avance au propriétaire.

*C’est l’inverse. Le vendeur a encaissé les sous et c’est pour nous !*

1. Il y a toujours une dette hypothécaire à reprendre sur un immeuble ?

*Pas forcément.*

1. Est-ce que l’achat vente d’immeuble est soumis à la TVA ?

*Non, il y a déjà un impôt foncier.*

1. Est-ce que le calcul du droit de timbre se fait de la même manière pour la fondation d’une SA que pour l’achat d’un immeuble ?

*Droit de timbre = impôt.*

*Nous avons appris à calculer le droit de timbre d’émission. (On a parlé aussi du droit de timbre de négociation, impôt foncier… les autres droit de timbres n’ont rien à voir)*

1. Dans quel cas je dois journaliser « TTC » les opérations liées à l’immeuble ?

*Lorsque les opérations concernent l’immeuble hors-exploitation.*

# Journalisation

1. Est-ce que le total du débit doit toujours être égal au total du crédit ?

*Oui. Mais pourquoi c’est pas ça dans vos examens ???*

1. A quel moment journalise-t-on la différence de change (dans les deux méthodes) ?

*Si comptes en CHF : tout de suite (au paiement)*

*Si comptes en monnaie étrangère : uniquement au bouclement.*

1. Qu’est-ce que le théorème d’Ibiza ?

*Ce qui se passe à Ibiza reste à Ibiza. (Peu importe votre écriture tant que les résultats sont bons)*

1. Est-ce que tout ce que je fais au journal je peux le faire dans les comptes ? et inversement ?

*Journaliser et mettre dans les comptes, c’est pareil. Question de présentation.*

1. Est-ce que, durant l’année, je dois parfois faire des écritures d’amortissements ?

*Oui à la revente d’un bien immobilisé.*

1. Est-ce que j’ai le droit d’avoir des comptes en monnaie étrangère ?

*Oui, c’est l’énoncé qui va nous le dire.*

1. Est-ce que je peux inventer des comptes si je ne me souviens pas immédiatement des comptes à utiliser en journalisation ?

*Non. On se réfère au plan comptable ^^*

1. Comment savoir si je dois utiliser un compte en monnaie étrangère ou pas ?

*C’est l’énoncé qui va le dire. Si pas d’info, on fait comme d’habitude, tout en CHF.*

1. Comment journaliser dans un compte en monnaie étrangère ?

*Utiliser les deux monnaies simultanément.*

# Marchandises

1. Est-ce que lorsque le stock augmente, c’est une charge ?

*Stock à variation de stock > c’est donc un produit.
On a acheté plus que ce qu’on a vendu.
PRAMA > PRAMV*

1. Dans quel compte doivent figurer les frais de transports liés à des achats de marchandise ?

*Frais d’achats*

1. Est-ce que le PRAMV corresponds à ce que me coute réellement la marchandise que j’achète ?

*Non, marchandise que je vends = PRAMV, marchandise que j’achète = PRAMA.*

1. Est-ce que si j’ai 30% de marge brute et que mon PRAMV est de CHF 350.-, j’ai un CAN de 500 ?

*Marge brute : 30% du CAN*

**

**

**

1. Si j’utilise la méthode FIFO, avec un stock de 10 kg à 8.- (ancien) et 12 kg à 6.- (récent), quel sera la valeur de ma sortie de stock pour 15 kg ?

*D’abord l’ancien puis le récent : 10 kg à 8 (80.-) + 5 kg à 6 (30) =* ***CHF 110.-***

1. Même question que la précédente, avec CMP

*10 x8 + 12 x 6 = 140.- CHF au total pour 22 kg, donc 6.36 CHF / kg
Donc 6.36 x 15 =* ***CHF 95.45 (voir fin du chapitre 3 dans le livre 2)***

1. Est-ce que si j’achète pour CHF 100.- (prix d’achat net) alors que j’ai bénéficié de 10% de rabais, le prix catalogue est de CHF 110.- ?

*Faux, c’était 111.10.
100.- est le prix après avoir enlevé 10%, c’est donc le 90%.*

1. Dans quel compte est-ce qu’on met les frais de vente, dans notre plan comptable ?

*La théorie mentionne un compte frais de vente (mais on ne l’utilise pas dans le plan comptable), donc les mets en frais d’expédition, frais de transports (charges au 2ème degré).*

1. Est-ce que le choix d’une méthode de gestion des stocks à une influence sur les stocks réels de l’entreprise ?

*Non, c’est uniquement comptable. En vrai les stocks se gèrent « à la FIFO ».*

1. Est-ce que le choix d’une méthode de gestion des stocks à une influence sur le résultat ?

*Oui, ça change le PRAMV, donc le résultat (et du coup aussi la fortune : le stock au bilan)*

1. Quelle méthode de gestion des stocks permet de calculer la marchandise perdue ou volée ?

*Stock intermittent : ce qu’on fait d’habitude avec variation de stock à la fin -> ne permet pas de déterminer les pertes ou vols (on ne sait pas ce qu’on est sensés avoir comme stock).*

*Stock permanent : on l’a jamais journalisé, mais on comptabiliserai chaque entrée et chaque sortie de stock. -> permet de déterminer les pertes et vols.*

1. Dans quel compte doit figurer le rabais sur les marchandises achetées ?

*RR Obtenus*

1. Quelle différence dans la comptabilisation d’un escompte ou d’un rabais ?

*Les rabais font partie du 1er degré (lié à la qualité de la marchandise)
Comme les remises de quantité ou les ristournes de fidélité.*

*Les escomptes font partie du 2ème degré (liés au financement)*

# Nombre de jours

1. Est-ce que le 27 février est parfois considéré comme le 30 février ?

*Non. Le dernier jour c’est le 30. Le 27 restera toujours 27 ( c’est jamais le dernier jour du mois)*

1. Est-ce qu’il y a 100 jours entre le 1er novembre et le 21 février ?

*Non, 110 jours (29 en novembre + 30 en décembre + 30 en janvier + 21 en février)
Refaire le 4-1 ou 4-2 du livre 1 pour être sûr. (Rien à voir avec les salaires ^^)*

1. Est-ce que je peux trouver la durée d’un prêt en ayant l’intérêt net, le capital et la date de début ?

*Il manque encore le taux, non (pour nous simples mortels)*

1. Est-ce qu’il y a 90 jours du 15 mai au 15 juillet ?

*Non, il y en a 60 (2 mois)*

1. Est-ce que du 28 février au 5 mars, il y a toujours 7 jours ?

*Si bissextile : le 28 n’est pas le dernier jour du mois. 2 + 5 = 7
Si non-bissextile : le 28 est le dernier jour du mois, 0 + 5 = 5 .
¾ du temps = 5 jours, ¼ du temps il y a 7 jours.*

1. Dans quels calculs utilise-t-on le compte des jours ?

*Calcul d’intérêts bancaires
Amortissements partiels
Transitoires proportionnels (aussi à la fondation de société)
Intérêts courus sur les titres
Intérêts courus sur dettes (hypo ou autres…)
Intérêts sur prêts
Intérêts moratoires clients
Reprises charges/produits dans l’achat/vente d’immeuble*

*Attention calculs avec Mathilde différents !*

# Provisions / gestion débiteurs

1. Est-ce que je peux inventer une perte qui n’existe pas ?

*Oui c’est la définition d’une provision. ^^*

1. Est-ce que le fisc définit des taux de provision maximum ?

*Oui, 5% clients CH en CHF, 10% clients étrangers en CHF, 15% clients étrangers en monnaie étrangère. (L’énoncé doit préciser…)*

1. Est-ce que je dois prendre en compte la TVA quand je crée une provision ?

*Non, On se base sur ce qui est dans le compte débiteurs.*

1. Est-ce que je calcule les intérêts de retards aussi sur la TVA ?

*Voir question 116. On se base sur débiteurs. (Les intérêts moratoires ne sont pas soumis à la TVA).*

1. Est-ce que les frais de mise en poursuite sont soumis à la TVA ?

*Non.*

1. Si un client à fait faillite le 29 décembre et qu’il refait fortune le 4 janvier, quel compte sera touché par la refortune ?

*Produits exceptionnels, car c’est pas le même exercice comptable.*

1. Que dois-je faire avec la TVA perdue lorsqu’un client refait fortune ?

*Refortune = Retva*

1. Dans quel compte inscrit-on la revente d’un acte de défaut de bien ?

*Pas de compte spécifique, on utilise les mêmes comptes qu’une refortune.*

# Revente d’actif immobilisé

1. Est-ce que les reventes d’actif sont soumises à TVA ?

*Oui, si l’actif est soumis à TVA…*

1. Est-ce que la méthode de calcul d’amortissement influence la manière de comptabiliser la revente d’un actif immobilisé ?

*Non (calcul d’amortissement : linéaire/dégressif) -> pas d’impact sur le choix des comptes.
La méthode de journalisation par contre à un impact : si indirect il faut extourner le cumul (quelque soit le calcul)*

1. Est-ce que revendre un actif immobilisé permet de générer des produits ?

*Oui, si le bien est vendu pour plus que sa valeur comptable.*

1. Est-ce que si je vends un actif immobilisé à perte je peux quand même dégager des liquidités ?

*Oui, on gagne des liquidités dans tous les cas (mais c’est peut-être une mauvaise affaire pour le vendeur…)*

1. Est-ce que, si je vends un actif le 10 janvier, je suis obligé de comptabiliser un amortissement partiel ?

*Oui en tout cas pour l’examen ; )*

1. Quel compte est utilisé pour la plus-value réalisée sur la revente d’un immeuble locatif ?

*Produits exceptionnels (et non pas charges immeuble).*

# Résultat

1. Est-ce que les frais de transports vont toujours dans frais d’achats ?

*Seulement s’ils concernent les achats ^^*

1. Est-ce que les escomptes figurent à l’exploitation ?

*Oui, au 2ème degré c’est bien l’exploitation ^^*

1. Est-ce que PRAMV + Diminution de stock = BB ?

*NON le PRAMV inclut déjà la variation de stock. PRAMV + BB = CAN.*

1. Est-ce que le bénéfice brut = marge brut ?

*Oui c’est pareil.*

1. Est-ce que si le solde final du compte de résultat apparaît à gauche c’est un bénéfice ?

*Oui, ça veut dire qu’il y a plus de produits que de charges.*

*Il sera dans le résultat à gauche et au bilan à droit (fonds propre)*

1. Est-ce que les comptes de résultat ont un solde à nouveau ?

*Non, c’est pour ça qu’on a des transitoires.*

1. Le compte Rabais et remises accordées est-il charge ou produit ?

*C’est une charge, qui peut figurer du côté des produits en négatif.*

# Salaires

1. Est-ce que je peux comptabiliser des écritures de salaire en début de mois si je ne les paie qu’en fin de mois ?

*Oui, en utilisant le compte « Salaires à payer ».*

1. Quelle est la différence entre le compte « Dettes AVS » et « Cotisation et frais AVS » ?

*Cotisation = charge
Dette AVS = dette.*

*Dans le compte cotisation AVS, à la fin il devrait y avoir : la charge de l’employeur.
Dans le compte dette AVS, à la fin il y a les deux moitiés (que l’employeur doit verser à la caisse)*

1. Est-ce qu’une assurance avec acompte nous fait comptabiliser des charges en moins lors de la journalisation d’un décompte salaire ?

*Vrai. On passe la charge totale au début, et on déduit au fur et à mesure la part employé du compte de charge.*

*La version sans acompte on a une dette qui augmente à chaque salaire.*

1. Est-ce que, lorsque j’utilise une assurance sociale avec acompte, je comptabilise la part patronale ?

*Non, elle est dans l’acompte, déjà incluse.*

*Version sans acompte : on a une nouvelle dette pour l’employeur (= donc une part patronale)*

1. Est-ce que les suppléments vacances des employés payés à l’heure sont soumis aux charges sociales ?

*Oui, cela fait partie du salaire déterminant. .*

1. Un employé se fait rembourser un ticket. Est-ce soumis à l’AVS ?

*Non, c’est un remboursement de frais. (Donc pas du salaire)*

1. Est-ce que le remboursement de kilomètres parcourus avec le véhicule privé, pour un déplacement privé, est soumis à l’AVS ?

*Oui, c’est du salaire en nature.*

1. Est-ce que les repas gratuits offerts à la cantine doivent apparaître sur le bulletin de salaire ?

*Oui, deux fois ^^ (une fois au début pour augmenter le salaire déterminant, une fois à la fin pour diminuer le montant à payer. )*

1. Est-ce que les repas gratuits offerts à la cantine régulièrement sont soumis à l’AVS ?

*Oui voir 142*

1. A quel endroit du nouveau certificat de salaire doivent figurer les prestations d’allocation familiale ?

*Si c’est payé par la caisse : tout en bas dans les observations*

*Si c’est payé par l’employeur : fait partie du salaire brut.*

1. Est-ce que les prestations couvertes par l’assurance accident (LAA) sont les mêmes dans toutes les entreprises ?

*Oui elles sont les mêmes. (Participation aux frais médicaux, moyens auxiliaires, perte de gain, hôtellerie, adaptation du poste de travail)*

1. Est-ce que les taux pratiqués pour l’assurance accident (LAA) sont les mêmes dans toutes les entreprises ?

*Ils sont variables : ils dépendent du secteur d’activité (risque) et de l’historique de la société.*

1. Est-ce que la part patronale de la LPP est toujours égale à la part employée ?

*Non, elle est au moins paritaire.*

1. Est-ce qu’il y a des frais de gestion de caisse LPP ?

*Non, ils font partie de la cotisation…*

1. Est-ce que les indépendants cotisent à l’AC ?

*Non. Employé de votre propre sarl ? cotisation obligatoires mais pas de prestations (sauf en cas de pandémie mondiale).*

1. Si le plafond de l’assurance accident est à CHF 148'200.- par an, est-ce que la cotisation d’un employé gagnant CHF 15'000.- par mois sera plus grande que celle d’un employé gagnant CHF 20'000.- par mois ?

*Les cotisations seront identiques : rien au-delà du plafond : max. 12'350.-*

1. J’ai un accident sur le chemin du travail. Est-ce un accident professionnel ou non-professionnel ?

*C’est professionnel. (Dès l’entrée sur domaine public)*

1. Sur quelle base cotisent les indépendant à l’AVS ?

*Sur le Revenu Global du Propriétaire (voir chapitre 11 livre 1). Et pas sur le bénéfice ^^*

1. Est-ce que les frais de gestion de caisse AVS se calculent toujours pareil ?

*Soit c’est un % de la cotisation AVS/AI/APG*

*Soit c’est un % de la masse salariale*

1. Pourquoi est-ce que l’AC 2 est appelé « Assurance chômage de solidarité ? »

*Pas de nouvelles prestations en échanges de cotisations plus élevées.*

1. Est-ce que, d’un point de vue de la LPP, le salaire coordonné maximum c’est pareil que le plafond ?

*Non. Plafond – déduction de coordination = salaire coordonné maximum.*

1. Après combien de temps d’absence peut-on suspendre les cotisations à la LPP ?

*Après 3 mois d’absence (si on l’a déclaré)*

# Titres

1. Est-ce qu’une action est remboursée à l’échéance ?

*En principe l’action n’est pas remboursée. L’obligation est remboursée à l’échéance.*

1. Est-ce qu’une action donne un dividende chaque année ?

*Pas forcément : dépend du résultat (un peu), du vote de l’assemblée générale (beaucoup) des statuts (aussi).*

1. Est-ce que le dividende est connu d’avance ?

*Dans le monde réel, les sociétés tendent à donner toujours le même, mais dans la loi c’est variable.*

1. Est-ce que l’intérêt d’une obligation suisse est soumis à l’impôt anticipé ?

*Oui, dès le 1er centime, 35% de revenu en moins snif.*

1. Est-ce que je peux comptabiliser un intérêt couru sur l’obligation que je vends ?

*Oui, en notre faveur. L’acheteur paie au vendeur.*

1. Est-ce que si je vends une action, j’ai droit à un dividende couru ?

*Non, pas de dividende couru.*

1. Est-ce qu’un intérêt d’obligation peut s’appeler coupon ?

*Oui (le dividende aussi d’ailleurs).*

1. Est-ce que la revente d’un titre est soumise à l’impôt anticipé ?

*Non. Seulement les revenus (intérêts dividendes)*

1. Est-ce qu’une obligation est cotée en CHF ?

*Non, elle est cotée en % de sa valeur nominale.*

1. Est-ce que c’est moi qui paie l’intérêt couru si j’achète une action ?

*Non, il n’y a pas d’intérêt couru sur une action*

1. Est-ce que les frais sont à la charge de l’acheteur des titres ?

*Oui mais pas que. La banque gagne toujours, un peu pour le vendeur, un peu pour l’acheteur.*

1. Est-ce que les frais d’achat des titres sont mis dans le compte actif ?

*Non, on utilise le compte « Charges de placements financiers »*

1. Est-ce que à la revente de titre j’ai quelque chose à faire de plus qu’à l’achat ?

*Oui, il faut prendre en compte la plus-value ou la moins-value.*

# Transitoires

1. A quel moment de l’année est-ce que l’on passe des transitoires ?

*À la clôture des comptes (le 31 décembre en général)*

*Au début de l’exercice (le 1er janvier en général) extourne*

*A la fondation de société (car pas le droit aux charges produits)*

1. Est-ce qu’on comptabilise un transitoire si un client n’a pas encore payé une facture de marchandise déjà comptabilisée ?

*Non, c’est un débiteur.*

1. Lorsque je la reçois, est-ce que je dois comptabiliser une facture d’assurance qui concerne l’an prochain ?

*Oui, et on fera un transitoire à la date du 31 décembre.*

1. Est-ce que je passe des écritures transitoires lors de la fondation d’une SA ?

*Oui (sauf frais de fondation : notaire, banque, droit de timbre)*

1. Est-ce que je passe des écritures transitoires lors de l’achat d’un immeuble ?

*Non, charges et produits d’immeuble en plus ou en moins.*

1. Quelle est la différence entre passer une écriture transitoire et une écriture de provision ?

*5% de mes clients vont peut-être faire faillite :*

*Pertes sur clients / CAP*

*Ce serai absolument faux car c’est une estimation.*

1. Est-ce que la TVA m’intéresse lorsque je comptabilise des écritures transitoires ?

*On ne s’en occupe pas. On se base sur le résultat.*

# TVA

1. Est-ce que les particuliers sont soumis à la TVA ?

*Oui on est tous soumis à la TVA. – mais pas tous assujettis.*

1. Quelles sont les deux administrations suisses qui sont susceptible de facturer de la TVA ?

*L’AFC : administration fédérale des contributions*

*L’AFD : administration fédérale des douanes*

1. Est-ce que toutes les entreprises sont assujetties à la TVA ?

*Non, c’est obligatoire dès 100'000.- de chiffre d’affaire annuel (peu importe le but, le statut juridique…)*

1. Qu’est-ce que la méthode effective ?

*Manière habituelle de faire de la TVA : tva sur les achats et tva sur les ventes.*

1. Quel est le régime par défaut de la TVA ?

*Méthode effective, contre-prestation convenue.*

1. Est-ce que la TVA forfaitaire peut être utilisée par toutes les entreprises ?

*Non, forfaitaire limité aux entreprises sans but lucratif*

*La DFN, pour entreprises commerciales, limitées à environ 5 million de chiffre d’affaire annuel.*

1. Est-ce qu’on récupère l’impôt anticipé via le décompte TVA ?

*Pas du tout. C’est dans la déclaration d’impôt pour PP, et avec le formulaire pour les PM.*

1. Est-ce que la case 235 du décompte contient les prestations à soi-même ? (vous avez le droit de consulter un décompte TVA vierge pour cette question)

*Non, c’est la case 415. (Case 235 : diminution de chiffre d’affaire : escomptes, pertes sur clients, rabais…)*

1. Est-ce que le décompte TVA peut être rempli au brut ?

*Oui. Attention aux calculs.*

1. Est-ce que les exportations de marchandises, non soumises à TVA, doivent figurer sur le décompte ?

*Oui, c’est quand même du chiffre d’affaire total. Après on l’enlève dans la case 220 (exportation) car non soumis à TVA.*

1. Est-ce que la tva payée par l’entreprise est réellement à sa charge ?

*Non (sauf pour les charges immeubles), l’entreprise à un rôle de perception. C’est le client final qui paie.*

1. Est-ce que la TVA est un impôt ?

*Oui*

1. Est-ce que la TVA payée par une entreprise peut toujours être récupérée ?

*Non. 4 conditions :*

1. *Activité commerciale*
2. *Être assujetti*
3. *Méthode effective*
4. *Prestation soumise à TVA*
5. Est-ce que si un client fait faillite, je peux récupérer la TVA déjà comptabilisée ?

*Oui !*

1. Est-ce que si j’accorde un rabais je peux corriger la TVA facturée ?

*Oui ! Tva due au départ sur le prix final.*

1. A qui dois-je payer la TVA facturée par la douane sur les importations ?

*A la douane.*

1. Si un client fait faillite et que sa créance incluait des frais de poursuite et des intérêts moratoires, à quoi dois-je faire attention ?

*On peut uniquement déduire la TVA qu’on a facturé. Attention à pas prendre le total comme étant le 107.7%.*

1. Dans quel compte est comptabilisée l’auto-facturation des services « importés » ?

*TVA à récuprer s/ invest et ace / TVA due*

*Décompte :> case 380 + 405.*

1. Est-ce que quand je suis au forfait je peux déduire la TVA que je paie à mes fournisseurs ?

*Non, le taux forfaitaire est déjà fait pour ça.*

1. Est-ce que je corrige la TVA facturée par la douane en cas d’escompte ?

*Hélas non.*

1. Quelle est la manière de faire la plus simple ? contre-prestation convenue ou reçue ?

*Contre-prestation reçue : tva à l’encaissement. Jamais de correction de TVA.*

1. A qui dois-je payer la TVA sur les services acquis à l’étranger ?

*A personne c’est de l’auto-facturation. (Si on respecte les 4 conditions)*

1. Quelles sont les quatre conditions pour avoir le droit de déduire la tva qu’on paie ?

*Voir question 189*

1. Est-ce que, dans le décompte TVA, il faut marquer les charges qui n’ont pas de TVA ?

*Non. Seul les charges avec TVA nous intéressent.*

1. Est-ce que, dans le décompte TVA, il faut mentionner une exportation de marchandise ?

*Oui, case 200 + 220*

1. Est-ce que, dans le décompte TVA, il faut mentionner les importations de services qui viennent de l’étranger ?

*Oui, case 380 + 405 (auto-facturation !)*